



Le PLU, où en est-on?

1er juin 2012 - Réunion publique de concertation à la salle des fêtes de Courmangoux

L'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) est déjà bien avancée. Cette réunion publique avait pour objectif d'informer la population de l'état d'avancement des travaux avec un rappel de la méthode de travail et de la procédure.

La 2ème partie de la réunion a permis de présenter le Plan d'Aménagement et de Développement durables (PADD) qui explique le projet stratégique et politique que les élus élaborent et suivent au fil de leur mandat. Celui-ci se traduira en zonage, orientations d'aménagement et règlement.

Il est rappelé que le PLU est fait dans le respect des contraintes supra-communales du Schéma de Cohérence Territoriale Bourg Bresse Revermont (SCOT) et de l'ETAT.

Ces objectifs sont :

- Maitriser le développement de l'urbanisation avec la mise en place d'une véritable politique de l'urbanisme en concevant un document qui tient compte des consignes du SCOT Bourg Bresse Revermont avec la notion de gestion économe de l'espace tout en y intégrant la politique économique.
- Mettre en place une offre variée de logements pour diversifier le parc neuf et encourager la réhabilitation des habitations vacantes ou des granges qui peuvent changer de destination et pérenniser le bâti diffus .
- Préserver les terres agricoles, que ce soit dans le secteur montagneux ou en Bresse .
- Intégrer les problématiques environnementales du territoire avec le Mont Myon en tant que site classé, les ZNIEFF de type 1 et la zone Natura 2000, les zones humides inventoriées par le Conseil général pour leur intérêt en termes de biodiversité, les jardins et vergers de Chevignat ou Roissiat, les boisements, la carrière de Roissiat en partie concernée par la ZNIEFF de type 1 du Mont Myon et le site Natura 2000.
- Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du site naturel et bâti en préservant les vues d'entrée et sortie des hameaux, la typologie urbaine et une

qualité de bâti à conserver , le patrimoine culturel et végétal à protéger.

- Instaurer une offre de service adaptée aux besoins de la population avec une politique des déplacements (modes doux), une politique de développement des zones de loisirs, la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie et l'amélioration des réseaux d'assainissement.



Déclenchons la chaîne de survie

Depuis le 1er juin 2012, un défibrillateur est installé sous le préau de la mairie de Courmangoux.

TEMOIN D'UN ARRÊT CARDIAQUE : 3 REFLEXES

- Appeler le 15 (SAMU) ou le 18 (les pompiers) ou le 112 (d'un portable) pour prévenir les secours
- Commencer immédiatement le massage cardiaque
- Si d'autres personnes sont présentes, leur demander de venir chercher aussi vite que possible le défibrillateur sous le préau de la mairie.

5 MN POUR AGIR : POURQUOI ?

Lors d'une fibrillation ventriculaire, le cerveau souffre très rapidement : il n'est plus alimenté en oxygène car le sang ne circule plus. Au-delà de 5 mn d'arrêt du cœur, si on ne fait rien, les lésions cérébrales sont irréversibles, puis c'est la mort assurée. Le massage cardiaque permet de relancer la circulation sanguine et donc l'oxygénation des cellules.

1 mn gagnée, c'est 10 % de chance de survie en plus !

OSEZ ! LE PIRE EST DE NE RIEN FAIRE

Un arrêt cardiaque peut survenir à domicile, dans un lieu public ou sur le lieu de travail. Vous serez peut-être seul à pouvoir intervenir : n'hésitez pas, osez, votre rôle est essentiel.